

Sécurité publique

Habitants

Promotion économique



M. Jean Cavalli

Municipal

Mme Teuta Jakaj

Cheffe du Service des habitants

M. Pascal Besson

Secrétaire municipal



Service des habitants

ORGANISATION DU SERVICE



Le Service des habitants, comprenant le bureau des étrangers, était composé, au 31 décembre 2025, de six personnes, pour un total de 5.7 EPT, et d'un apprenti, à savoir :

- 1 Cheffe de service à 100 %.
- 1 Adjoint à 100 %.
- 2 employées de commerce à 70 % et 100 %.
- 2 employés de commerce à 100 %.
- 1 apprenti employé de commerce.

TACHES DU SERVICE

Les principales tâches assumées par le Service sont les suivantes :

Service des habitants et bureau des étrangers

- Gestion administrative du Service.
- Accueil de la population et gestion des demandes des administrés.
- Information et orientation sur les procédures à suivre – conseil notamment dans le cadre du Plan cantonal d'intégration.
- Enregistrement des arrivées, départs, changements d'adresse et autres mutations.
- Etablissement des diverses attestations et visas.
- Etablissement des demandes de cartes d'identité.
- Attribution des badges pour la déchetterie.
- Convocation des habitants (arrivée, départ, changement d'adresse).
- Transmission des mutations aux divers partenaires.

- Constitution des dossiers étrangers.
- Enquête administrative dans le cadre de l'entraide avec différents services étatiques.
- Suivi des demandes de regroupement familial et déclarations de prise en charge.
- Vérification de la conformité des pièces aux exigences légales et administratives.
- Recherche et rassemblement des éléments nécessaires à la prise de décision.
- Vérification des disponibilités financières.
- Délivrance des préavis communaux dans le cadre de la Loi sur les étrangers.
- Information et soutien administratif aux frontaliers (permis G).
- Convocation et prolongation des permis de séjour des étrangers.
- Renouvellement des documents légitimant les séjours (habitants en séjour).
- Rapports de dénonciation.

Les différentes activités du Service des habitants ont pour but principal la gestion d'un registre des habitants au plus proche de la réalité, ainsi que la gestion des dossiers des étrangers.

Le registre des habitants permet aux Autorités, aux services de l'administration communale et à d'autres services, notamment la sécurité publique, de pouvoir effectuer leurs tâches.

Etudiants

Comme chaque année, notre Service enregistre une forte affluence au guichet d'août à octobre, correspondant à la rentrée académique de l'EPFL et de l'UNIL, ainsi qu'en février et mars.

Nous utilisons une interface web où les étudiants peuvent s'enregistrer en ligne avant de déposer leur dossier d'inscription et, pour les étrangers, la demande pour l'obtention d'une autorisation de séjour.

Cette démarche leur permet de disposer d'une attestation de domicile après le dépôt de leur demande et de ne se déplacer qu'une fois jusqu'à notre Service (au lieu de deux à trois fois) pour leur inscription.

Ce site génère automatiquement le rapport d'arrivée (il devait auparavant être

complété manuellement par l'étudiant) et s'intègre automatiquement au logiciel de gestion des habitants. Ces différents automatismes permettent un gain de temps dans le traitement en *back-office* pour l'équipe et permet de le transférer dans un délai record au Service cantonal de la population (secteur étudiants) pour le traitement de l'autorisation de séjour.

Ces nouveaux étudiants sont pour la majorité des étudiants étrangers. La gestion des dossiers « étudiants étrangers » demande au Service un travail supplémentaire conséquent durant toute l'année, tant au guichet que pour la gestion administrative des dossiers en *back-office*.

Ukraine et permis S



Le Service a pour rôle, entre autres, d'orienter les personnes sur les procédures à suivre pour obtenir le statut de personnes à protéger (permis S) ou le renouvellement du permis S, la procédure en cas de prise d'emploi et les démarches à effectuer pour suivre des cours de français.

L'inscription, dans le registre des habitants, des personnes à protéger se fait en collaboration avec les assistants sociaux et administratifs de l'EVAM et par les habitants directement à nos guichets.

Aucune stabilisation durable de la situation ne se dessine en Ukraine. Le Conseil fédéral a dès lors décidé que le statut de protection S ne serait pas levé avant mars 2026.

Au 31 décembre 2025, nous dénombrons 66 personnes ayant le statut de personnes à protéger (permis S).

Prestation en ligne



GUICHET VIRTUEL

L'année 2025 marque la première année de mise en production du nouveau guichet virtuel communal.

Celui-ci a pour objectif de faciliter les demandes, commandes et paiements de nos administrés, en leur évitant notamment un

déplacement aux guichets du Service des habitants.

Les prestations actuellement proposées via le guichet virtuel sont les suivantes :

- Commande et paiement de diverses attestations (attestations de domicile, séjour, départ).
- Annonce d'un départ.
- Inscription d'un chien et annonce du décès ou du départ d'un chien.
- Recherche d'identité d'un habitant.
- Achat et paiement du badge d'accès à la déchetterie.

Ces prestations permettent aux citoyens d'obtenir leurs documents dans un délai d'un à deux jours sans déplacement.



Commande d'attestations

Commandez vos attestations auprès du service des habitants (établissement au lieu de domicile, séjour, départ).

Le guichet virtuel est dynamique, moderne et facile d'utilisation tant pour la population que pour l'équipe du Service pour la partie « gestion des demandes ».

Statistiques des transactions :

Commande d'attestation :	617
Annonce d'un départ :	284
Mutations pour les chiens :	51
Recherche d'identité :	15
Achat d'un badge déchetterie :	82

eDéménagementCH

La Ville a adhéré à la plateforme eDéménagement et cette prestation en ligne permet aux habitants d'annoncer un changement d'adresse, un départ ou une arrivée sans devoir se déplacer dans les communes, et ce à toute heure et en tout lieu. Le paiement des émoluments est également inclus dans la procédure en ligne.

Ces prestations sont proposées en complément au guichet virtuel, ce dernier étant uniquement communal.

La plateforme a permis à 460 personnes de procéder à leurs démarches administratives sans se présenter au guichet :

	<u>2024</u>	<u>2025</u>
Départs :	159	175
Arrivées :	111	224
Changement adresse :	43	61
Total	313	460

A la fin de l'année 2025, 59 communes vaudoises proposaient l'utilisation de la plateforme fédérale à leurs habitants. 9 communes à fin 2023 et 37 communes en 2024.

Son utilisation dans le Canton de Vaud devrait s'accroître encore plus avec l'arrivée d'autres communes vaudoises dans le futur.

Permis C en ligne



Le renouvellement du permis d'établissement (permis C) entre dans une nouvelle ère dans le Canton de

Vaud. Les titulaires peuvent désormais choisir entre la procédure en présentiel au guichet communal ou une demande entièrement en ligne, grâce à une nouvelle prestation proposée par le Service de la population (SPOP), en étroite collaboration avec les Contrôles des habitants du Canton.

Notre Commune a donc adhéré en phase « pilote » à ce projet, dès le mois de juin 2025, ce qui a permis d'identifier les améliorations nécessaires et de garantir un déploiement optimal à l'échelle cantonale.

Pour notre Ville, ce sont 28 % des demandes de renouvellement des autorisations d'établissement C qui ont été déposées via la plateforme en ligne (juin à décembre 2025). Parmi ces dépôts en ligne, **31 %** concernent des ressortissants d'Etats tiers et **69 %** des ressortissants UE/AELE.

La prestation en ligne permet de déposer une demande 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, sans nécessiter de déplacement au guichet communal. L'ensemble de la procédure peut ainsi être réalisé à distance, en tenant compte des contraintes personnelles et professionnelles des administrés.

Autre avantage notable : une seule facture regroupe le renouvellement du permis et, le cas échéant, la saisie des données biométriques. Celle-ci est directement envoyée à l'adresse de l'habitant. A l'inverse, lors d'une démarche au guichet, les émoluments sont acquittés séparément auprès de la Commune et du Centre de biométrie.

Ce mode de fonctionnement dual répond aux attentes d'une population de plus en plus à l'aise avec les démarches numériques, tout en maintenant une offre de proximité.

Les échanges au guichet demeurent par ailleurs une occasion propice pour aborder d'autres démarches administratives, telles qu'une future demande de naturalisation, le suivi d'un dossier en cours ou, plus simplement, l'actualité de la Commune.

Autorisations de stationnement

Le Service des habitants est en charge de la gestion des autorisations de stationnement (macarons) qui permettent le dépassement de la durée de parcage (tâche qui était précédemment gérée par la Police de l'Ouest lausannois).

Les autorisations sont délivrées pour des zones préalablement définies dans la Commune. Le prix d'une telle autorisation s'élève à Fr. 30.- par mois. Elle peut être annuelle ou mensuelle. Les procédures sont gérées via le logiciel Parkingpay tant pour les habitants que pour le Service. Néanmoins, les habitants ont également la possibilité de faire la demande au guichet.

Nous dénombrons 15 autorisations délivrées pour l'année 2025 et 72 autorisations de courte durée (de 1 à 10 mois).

Gestion des inhumations



Les tâches liées à la gestion du registre des inhumations sont réparties entre le Service des travaux publics et de l'environnement et le Service des habitants.

Le Service des habitants est dès lors en charge de :

- Réception des informations liées au décès (pompes funèbres, famille).

- Edition des avis de décès et avis pour l'affichage.
- Envoi des avis aux partenaires selon certains critères.
- Mandater une entreprise de pompes funèbres dans certains cas.
- Réception des certificats d'inhumation et d'incinération.
- Rôle d'intermédiaire entre l'administration et les pompes funèbres, ainsi que la famille du défunt.
- Coordination entre les différents partenaires pour l'organisation des cérémonies sur le territoire communal.
- Gestion des défunts sans famille connue.
- Recherches en collaboration avec la Justice de Paix et la Police.
- Validation des factures des pompes funèbres pour les participations communales aux frais d'incinération et de transport.

Registre des chiens



Le Service des habitants tient à jour le registre des chiens.

Une fois par année, le registre est transmis à l'Office d'impôt du District pour la facturation de l'impôt communal (Fr. 100.-) et de l'impôt cantonal (Fr. 100.-).

A noter que les personnes bénéficiant des prestations complémentaires sont totalement exonérées de l'impôt. Il en est de même pour les chiens « professionnels ». Les personnes au bénéfice du revenu d'insertion sont, quant à elles, exonérées de l'impôt cantonal uniquement.

Les tâches liées à la gestion du registre des chiens sont :

- Gestion des inscriptions, des décès et des changements de propriétaire.
- Transmission des mutations à l'Office d'impôt des Districts de Lausanne et Ouest lausannois et à la POL.
- Mise à jour du rôle des chiens et envoi annuel du rôle à l'Office d'impôt.
- Annonce spécifique des chiens « dangereux » au Service vétérinaire cantonal.

- Attribution aux propriétaires de chiens d'un identificateur fédéral.
- Mise à jour de la base de données fédérale des chiens « Amicus ».
- Mise en place d'actions diverses pour le recensement des chiens.
- Information et orientation des administrés dans ce domaine.

Statistique des chiens :

	2024	2025
Chiens	458	461
Chiens potentiellement dangereux	11	9
Total	469	470

Registre civique



Cette année, le fichier des électeurs (rôle) a été préparé à cinq reprises et les mutations sont enregistrées quotidiennement.

Le rôle des électeurs est envoyé à la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC) qui se charge de l'utiliser pour l'envoi du matériel.

Lors de chaque votation/élection, le Service établit des cartes de vote, en plus de celles transmises par le Canton, lors de changement de commune, de la perte du matériel, de l'arrivée de suisses de l'étranger ou d'un autre canton, ou encore lors de l'acquisition des droits civiques (naturalisation).

Nombre de cartes de vote établies : 160 cartes supplémentaires.

Les principales tâches liées à la gestion :

- Création et mise à jour du rôle des électeurs.
- Envoi et réception des attestations de radiation du rôle.
- Gestion de la liste des doublons.
- Enregistrement des cartes de vote.
- Edition de cartes de vote (duplicata ou supplémentaire).
- Vote des « malades ».
- Collaboration avec le Bureau du Conseil communal (organisation, matériel, etc.).

- Réponse aux administrés sur les principes du registre civique.
- Etablissement de l'attestation convoquant les assemblées à voter.
- Commande du matériel de vote.
- Etablissement du procès-verbal et comptage des cartes et enveloppes de vote.
- Transmission des informations à l'huissier et aux responsables du bureau de vote.
- Préparation du matériel pour l'huissier (vendredi avant le scrutin).
- Soutien administratif au Bureau du Conseil communal.

Statistique des électeurs:

	2024	2025
Suisses	5'581	5'758
Etrangers	2'465	2'538
Total	8'046	8'296

Vote des personnes âgées, malades ou infirmes : La Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) charge les administrations communales d'assister les personnes âgées, malades ou infirmes pour garantir leur plein exercice du droit de vote.

C'est dans ce cadre que nos collaborateurs (toujours deux personnes assermentées) se rendent, sur demande, dans les EMS ainsi que dans les appartements protégés afin de permettre aux personnes concernées d'exercer leur droit de vote lors des votations et élections.

Pour la situation dans laquelle la personne malade n'est pas en mesure d'écrire l'art. 21 al. 3 LEDP dispose que les deux personnes assermentées remplissent le(s) bulletin(s) selon les consignes reçues. Sur la carte de vote, elles inscrivent la date de naissance de la personne malade et, sous la rubrique « signature », elles écrivent très lisiblement leurs propres noms et signent de leurs mains avec la mention « par ordre ».

Il est crucial que les personnes assermentées suivent scrupuleusement les directives légales. En effet, les votes ne sont pas pris en compte lorsque les informations personnelles (signature et date de naissance complète) figurant sur la carte de vote font partiellement ou totalement défaut ou qu'elles se révèlent fausses (art. 23 al. 1 let. b LEDP).

Initiative et référendum

Dans le cadre du registre civique, le Service des habitants se charge de la vérification des listes d'initiatives et référendums, reçues soit directement des habitants ou des comités d'initiative ou référendaires.

Lorsqu'une signature n'est pas validée, le motif doit être apposé sur la liste. Les principaux motifs sont notamment : signatures données plusieurs fois ou personne n'ayant pas le droit de vote (en séjour à Ecublens ou de nationalité étrangère).

A la fin de chaque contrôle, un rapport doit être établi pour le comité d'initiative ou référendaire et envoyé à celui-ci, accompagné des listes de signatures (validées et non prises en compte).

Le contrôle ne peut se faire que manuellement et chaque identité doit être vérifiée.

	2024	2025
Initiatives :	16	12
Référendums :	2	3
dont :		
Signatures reçues	1'771	1'240
Signatures validées	1'280	1'003
Signatures non valables	491	237

Taxe de séjour



La taxe de séjour est perçue auprès des personnes en résidence secondaire, des étudiants ayant leur domicile principal à l'étranger et du SwissTech Hôtel.

Un règlement intercommunal réunissant les communes membres de la Communauté touristique de la région lausannoise définit les modalités de perception et d'exonération de cette taxe.

Le montant de la taxe est perçu « par personne » et selon différentes catégories.

Les personnes en domicile secondaire ou les étudiants font partie de la catégorie 7 (studios, chambres, appartements), soit Fr. 37.- par mois.

Le montant de la taxe de séjour pour le SwissTech Hôtel est de Fr. 5.50 par nuitée et par personne.

En plus des catégories mentionnées ci-dessus, des habitants ont annoncé des nuitées dans le cadre de la location de leur logement. Il s'agit de chambres d'hôtes ou de location privée.

Par l'intermédiaire de l'Union des communes vaudoises (UCV), la plateforme Airbnb verse également les taxes de séjour. Pour Ecublens, cela représente Fr. 12'054.70.

La recette nette de cette taxe est répartie en trois parts :

25 % pour Lausanne Tourisme

25 % pour Ecublens Animation

50 % pour le Fonds pour l'équipement touristique de la région lausannoise (FERL).

Il est intéressant de noter que la part reversée à notre société de développement (Ecublens Animation) se monte à **Fr. 37'039.15** (Fr. 44'018.10 en 2024), laquelle contribue aux diverses activités socioculturelles de la Ville (voir le lien sur le rapport d'activités d'Ecublens Animation qui se trouve dans le chapitre « Organismes intercommunaux et relations extérieures »).

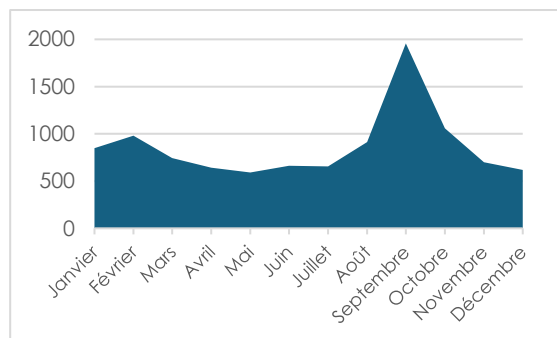
Les principales tâches pour le Service sont :

- Assujettissement et facturation des taxes de séjour.
- Suivi et contrôle des taxes de séjour.
- Réponses aux administrés sur les principes de la taxe de séjour.
- Information et orientation sur les procédures à suivre et, le cas échéant, conseil.
- Etablissement des notes de crédit (annulation de la facturation) et des avis de remboursement.
- Décomptes trimestriels et rapports.

Affluence annuelle aux guichets

Cette année encore, l'affluence au guichet a atteint son pic en septembre 2025, avec 1'957 entretiens durant le mois.

Nous dénombrons un passage physique de 10'395 personnes pour l'année.



Commune pilote

Notre Commune a été sollicitée, cette année encore, pour la participation à plusieurs projets cantonaux et fédéraux, notamment dans le domaine de l'harmonisation des registres, du développement des prestations en ligne et de l'intégration.

Un de nos objectifs est de proposer à la population plusieurs possibilités d'obtenir une prestation sans devoir à chaque fois fournir des documents d'authentification et sans requérir la présence personnelle.

Le but de ces différents projets est, notamment, de permettre à tous les administrés d'obtenir les prestations selon leur mode de vie et leur disponibilité pour accomplir ces démarches.

Chiffre de la population

Le chiffre cantonal de la population (en domicile principal), publié par le Service cantonal de la statistique, est établi sur la base du registre cantonal des personnes, alimenté par les registres communaux du Canton de Vaud et les registres fédéraux.

Ce chiffre cantonal de la population au 31 décembre 2025 s'élève à 13'758 personnes. Ce chiffre est différent de la population au 31 décembre 2025 comptabilisée par le registre communal qui s'élève à **13'943** habitants.

La différence s'explique par le décalage dans l'extraction des données, ainsi que par une méthode différente de calcul de la statistique.

Les données statistiques ci-après sont basées sur le registre communal des habitants, registre établi au plus près de la réalité.

Population au 31 décembre 2025

	<u>2024</u>	<u>2025</u>
Suisses :	6'987	7'124
dont		
- Bourgeois	1'632	1'670
- Vaudois	2'796	2'864
- Confédérés	2'559	2'590
Etrangers	6'637	6'819
Total	13'624	13'943
soit une variation annuelle de		+ 319

Arrivées

	<u>2024</u>	<u>2025</u>
Suisses	459	552
Etrangers	1'582	1'786
Total	2'041	2'338
soit une variation annuelle de		+297

Départs

	<u>2024</u>	<u>2025</u>
Suisses	574	494
Etrangers	1'305	1'382
Total	1'879	1'876
soit une variation annuelle de		- 3

Etat civil

	<u>2024</u>	<u>2025</u>
Naissances	112	117
Mariages	107	103
Séparations	40	37
Reprises vie commune	5	8
Divorces	30	21
Décès	143	158
Naturalisations	74	88
Changements de nom	66	65
Changements de sexe	1	2
Adoptions	-	1
Reconnaissances	20	24

Autres données statistiques

	<u>2024</u>	<u>2025</u>
Changements d'adresse internes à la Commune	405	423
Frontaliers (permis G)	1'230	1'230
Résidents en secondaire	467	501

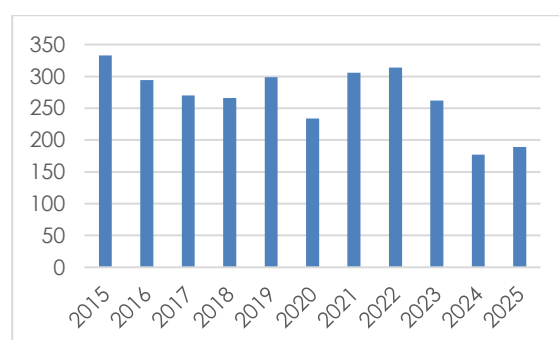
Statistique des religions

	<u>2024</u>	<u>2025</u>
Protestants	1'482	1'434
Catholiques	3'096	3'010
Autres/inconnue	7'644	8'170
Sans appartenance	1'402	1'329
Total	13'624	13'943

Cartes d'identité

©fedpol

Le nombre de cartes d'identité établies cette année s'élève à 189 (adultes et enfants).

**Déclarations de garantie**

Visa touristique pour la Suisse



Cette année a été marquée par une petite augmentation du nombre de déclarations de prise en charge (garanties) délivrées, avec 24 requêtes traitées contre 13 en 2024.

Ces déclarations de garantie permettent aux habitants d'Ecublens d'inviter famille, amis et connaissances provenant de pays où un visa d'entrée pour la Suisse est requis (séjour touristique).

Fête interculturelle

Le Service des habitants a à cœur de sortir de ses murs et de participer aux manifestations lui permettant de rencontrer la population et de se tenir à disposition pour ses questions.

Pour cette raison notamment, le Service a participé à l'édition 2025 de la Fête interculturelle. Sa participation à un stand d'information a permis de répondre aux questions et d'informer la population des changements liés à la nouvelle Loi sur les étrangers

et l'intégration, ainsi que sur la sensibilisation de l'apprentissage du français.

Ces échanges sur le terrain nous ont offert la possibilité de questionner les habitants sur les moyens de nous contacter, la satisfaction de la qualité de nos services et leurs attentes.

*Teuta Jakaj,
Cheffe du Service des habitants*



Fête interculturelle 2025

Population au 31 décembre 2025

Chiffres officiels de la population établie, publiés par le Service cantonal de la statistique

Rang	Villes	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2025
1	Lausanne	141'616	144'365	145'037	145'707
2	Yverdon-les-Bains	29'897	30'221	30'332	30'600
3	Montreux	26'100	26'837	26'964	27'166
4	Nyon	22'481	22'978	23'328	23'732
5	Renens	21'128	21'466	21'568	21'827
6	Vevey	19'754	20'155	20'146	20'179
7	Pully	19'014	19'298	19'545	19'550
8	Morges	17'535	17'755	17'715	17'813
9	Gland	13'698	13'976	13'968	13'978
10	Ecublens	13'129	13'334	13'391	13'758
11	Prilly	12'323	12'439	12'766	13'069
12	La Tour-de-Peilz	12'402	12'605	12'812	13'053
13	Blonay - St-Légier	12'137	12'340	12'463	12'597
14	Bussigny	10'397	10'645	11'667	12'138
15	Aigle	10'943	11'437	11'780	12'081

Communes du District

15	Bussigny	10'397	10'645	11'667	12'138
16	Crissier	9'165	9'327	10'680	11'116
19	Chavannes-près-Renens	8'734	9'337	9'771	10'735
34	St-Sulpice	5'043	5'138	5'157	5'193
146	Villars-St-Croix	978	980	955	943

Communes limitrophes

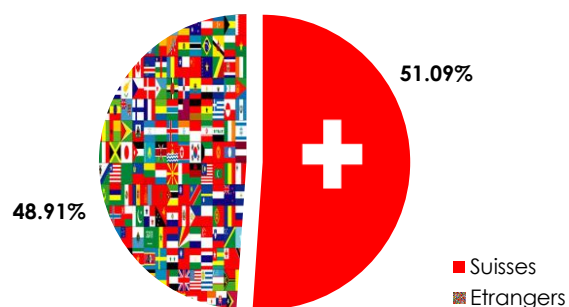
62	Echandens	2'891	2'910	3'004	3'116
89	Denges	1'778	1'821	1'837	1'844

Pour plus de détails, vous pouvez consulter :

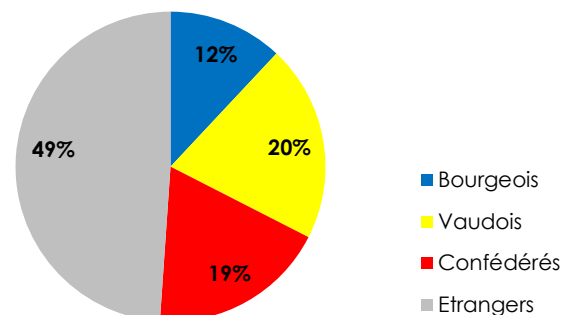
<https://www.vd.ch/themes/etat-droit-finances/statistique/statistiques-par-domaine/01-population/etat-et-structure-de-la-population>

Ecublens en quelques chiffres

Répartition de la population au 31 décembre 2025
(13'943 habitants)

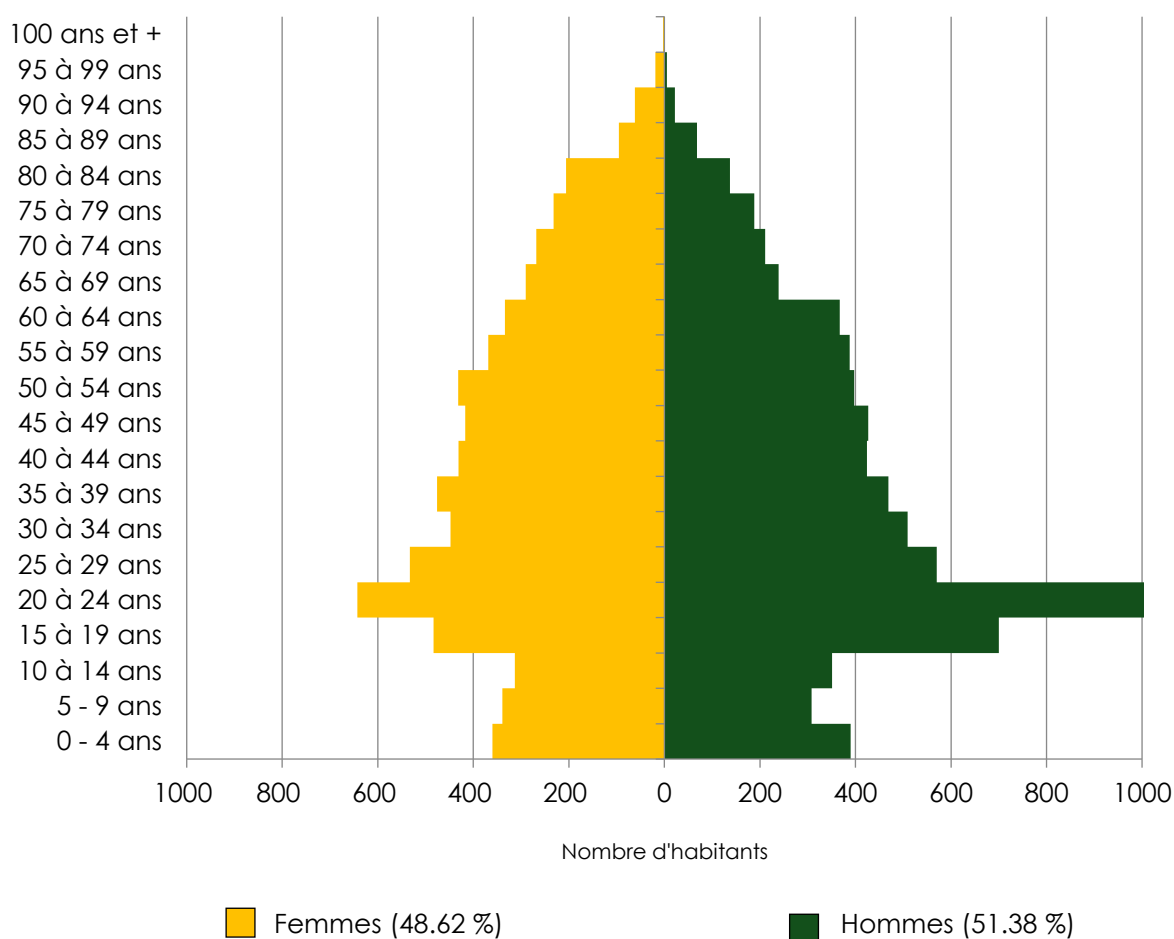


Composition de la population au
31 décembre 2025



Pyramide des âges

Pyramide des âges au 31.12.2025 - Population totale



Population, selon la nationalité

La population étrangère d'Ecublens est diversifiée. En effet, nous pouvons dénombrer **122** nationalités différentes.

Rang	Nationalité
1	Suisse : 7'124 hab.
2	France : 1'244 hab.
3	Portugal : 1'004 hab.
4	Italie : 915 hab.
5	Espagne : 489 hab.

Entre 100 - 300 habitants :

6	Kosovo
7	Turquie
8	Macédoine du Nord
9	Chine
10	Maroc
11	Serbie
12	Tunisie
13	Bulgarie
14	Allemagne

Entre 50 - 99 habitants :

15	Brésil
16	Ukraine
17	Belgique
18	Roumanie
19	Russie
20	Iran
21	Royaume-Uni
22	Afghanistan
23	Inde
24	Liban

Entre 20 - 49 habitants :

25	Bosnie et Herzégovine
26	Pologne
27	Erythrée
28	Canada
29	Etats-Unis
30	Syrie
31	Algérie
32	Chili
33	Grèce
34	Croatie
35	Equateur
36	Vietnam
37	Corée (Sud)
38	Egypte

39	Ethiopie
40	Sri Lanka
41	Cameroun
42	Congo (Kinshasa)
43	Mexique

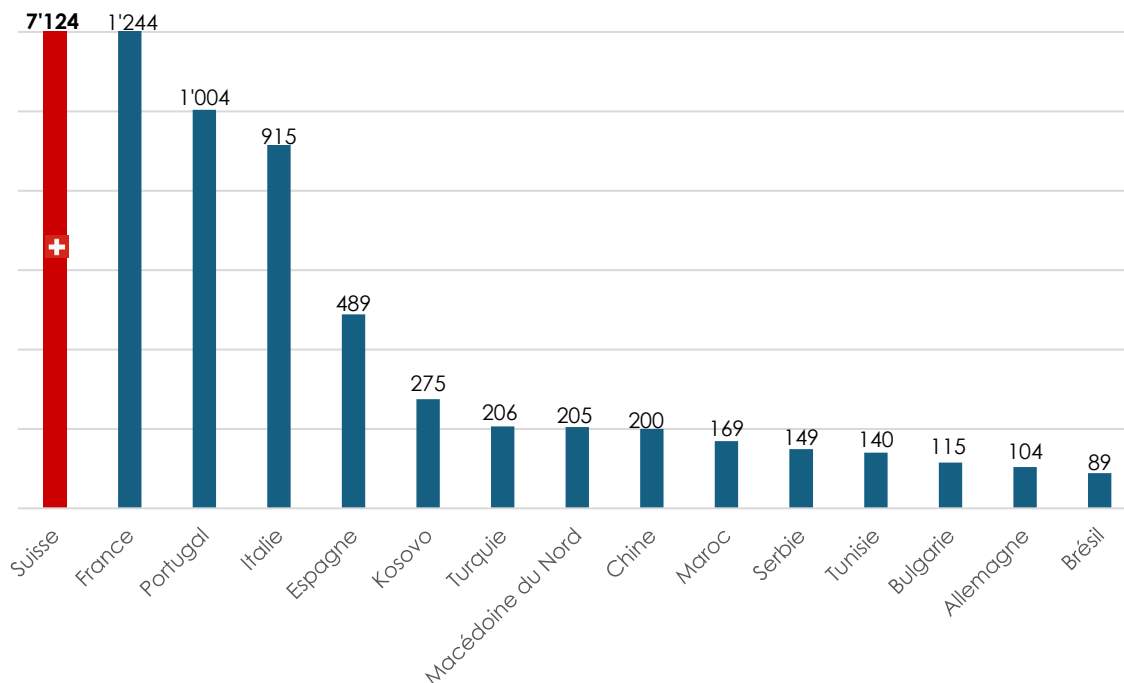
Moins de 20 habitants :

44	Pakistan
45	Pays-Bas
46	Suède
47	Autriche
48	Sénégal
49	Colombie
50	Pérou
51	Somalie
52	Albanie
53	Cap-Vert
54	Slovaquie
55	Angola
56	Hongrie
57	Slovénie
58	Finlande
59	Moldavie
60	Australie
61	Guinée-Bissau
62	Irak
63	Japon
64	Tchéquie
65	Thaïlande
66	Gambie
67	Mauritanie
68	Arménie
69	Lituanie
70	Luxembourg
71	Madagascar
72	Nigéria
73	Venezuela
74	Bolivie
75	Cuba
76	Géorgie
77	Indonésie
78	Israël
79	Malaisie
80	Norvège

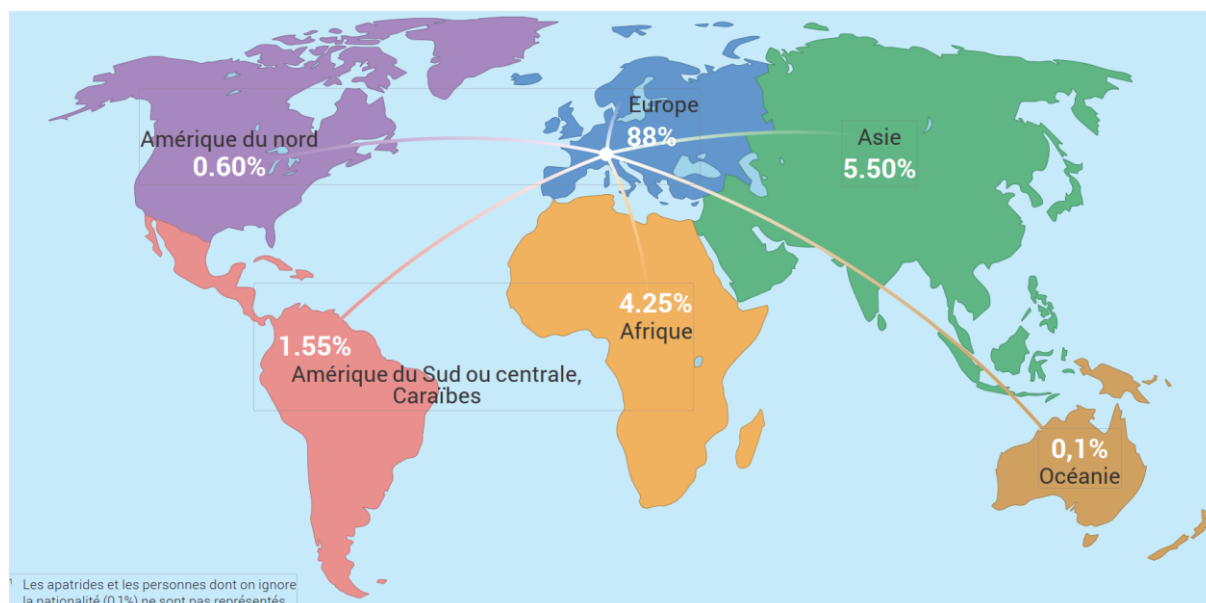
81	Soudan
82	Argentine
83	Burkina Faso
84	Ghana
85	Haïti
86	Irlande
87	Lettonie
88	Maurice
89	Myanmar
90	République dominicaine
91	Singapour
92	Bénin
93	Guatemala
94	Mongolie
95	Népal
96	Philippines
97	Togo
98	Trinité-et-Tobago
99	Afrique du Sud
100	Biélorussie
101	Burundi
102	Cambodge
103	Chypre
104	Costa Rica
105	Danemark
106	Estonie
107	Guinée équatoriale
108	Honduras
109	Islande
110	Jordanie
111	Kazakhstan
112	Laos
113	Mali
114	Malte
115	Nouvelle-Zélande
116	Ouganda
117	Ouzbékistan
118	Panama
119	Paraguay
120	Rwanda
121	Tchad
122	Yémen

Vous trouverez ci-après un graphique permettant de visualiser les 15 nationalités les plus représentées dans notre Commune et un second représentant les nationalités présentes par continent.

Répartition des 15 nationalités les plus représentées à Ecublens



Répartition des nationalités selon le continent



Source de l'image : site de l'OFS

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiken/kataloge-datenbanken/karten.assetdetail.23486274.html>

Population étrangère : répartition par type d'autorisation de séjour

Ces informations permettent notamment de mettre en évidence que 49 % des étrangers établis à Ecublens possèdent un permis d'établissement C. Les habitants européens représentent 65 % de la population étrangère de la Ville.

Pour une description complète des différentes autorisations de séjour, vous pouvez consulter le lien ci-après : https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/themen/aufenthalt/eu_efta.html

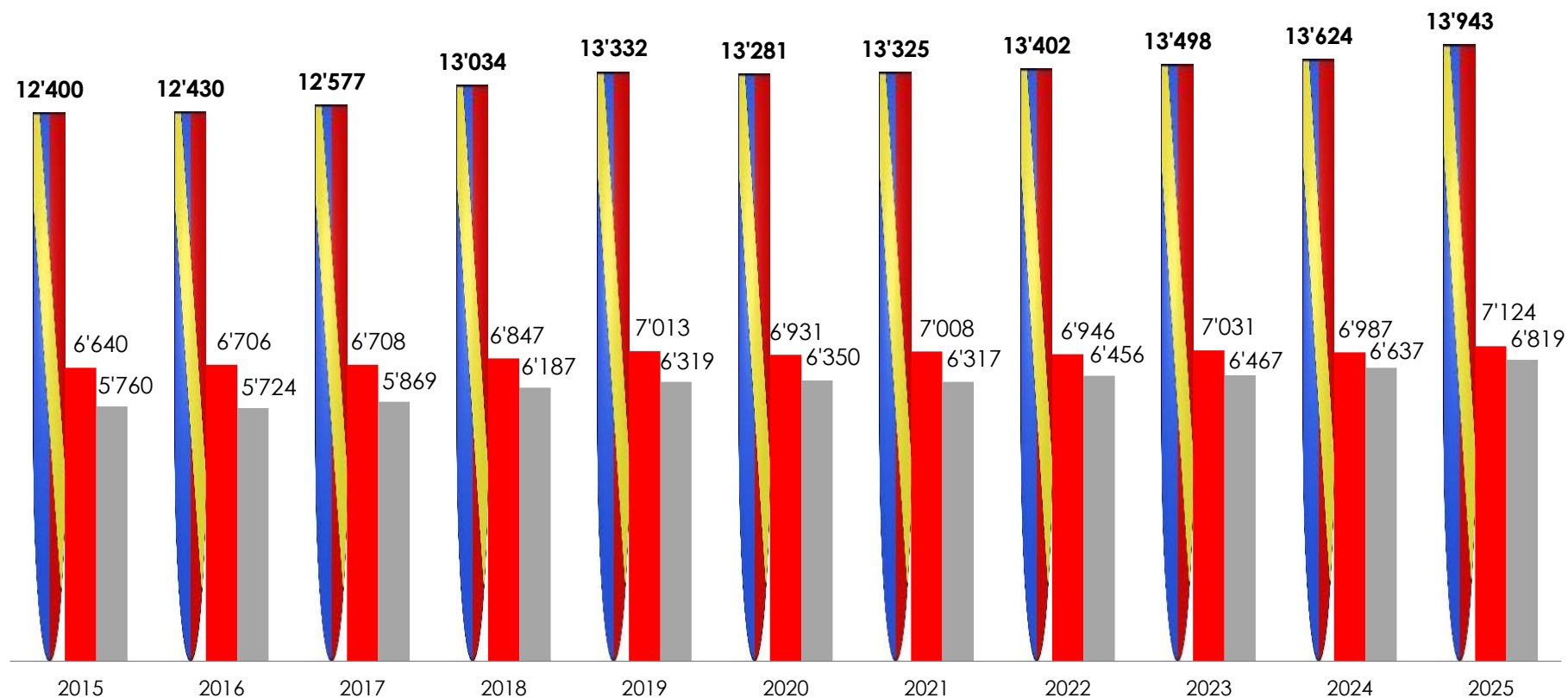
		UE / AELE	Etats-tiers
			
	Autorisation d'établissement (Livret C)	2'459	865
	Autorisation de séjour (Livret B)	1'881	1'176
	Autorisation de séjour courte durée (Livret L)	66	83
	Autorisation de séjour avec activité pour conjoint de fonctionnaire interna- tional (Livret Ci)	1	-
	Autorisation de séjour pour étrangers admis provisoirement (Livret F)	-	65
	Autorisation de séjour pour requérants d'asile (Livret N)	-	61
	Autorisation de séjour pour personnes à protéger (Livret S)	-	66

Fonctionnaires internationaux : 8 personnes.

En attente d'autorisation : 88 personnes.

Evolution de la population d'Ecublens de 2015 à 2025

Population totale Suisses Etrangers



2025 marque une augmentation de la croissance démographique avec + 319 habitants. En dix ans, la population étrangère a augmenté de 18.39 % pour atteindre le nombre de 6'819 habitants en 2025. La population suisse a augmenté de 7.29 % durant la même décennie.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦

Greffe municipal

PROMOTION ECONOMIQUE

L'année 2025 a été marquée par l'aboutissement du mandat visant à définir une promotion économique adaptée à la Ville d'Ecublens. Lancé en 2024, il avait pour objectif d'analyser le positionnement économique de la Commune, d'identifier ses atouts et ses potentiels de développement, puis de proposer une stratégie cohérente en matière d'attractivité.

La société CBRE Consulting SA a finalisé ce mandat dans le courant de l'année 2025, avec notamment la conclusion de l'étape 3 relative à l'élaboration de la stratégie d'attractivité. Le portrait économique de la Ville, notamment l'analyse des localisations et la matrice de positionnement de la compétition, ainsi que la feuille de route qui a pu être établie au terme de l'étude, permettront d'orienter la stratégie économique et urbanistique de la Ville.

La traditionnelle rencontre Municipalité & Entreprises s'est tenue le 20 novembre 2025 sur le site logistique de la Société coopérative Migros Vaud. Cette soirée a rassemblé les acteurs économiques locaux autour d'échanges favorisant le partage d'idées, le réseautage et le développement de nouvelles collaborations.



La soirée a été marquée par la présentation, par CBRE, d'extraits de l'étude de positionnement économique, ainsi que par celle du Directeur général de Migros Vaud sur les perspectives de cette société à l'horizon 2030. Lausanne Région a également rappelé les différentes prestations proposées aux entreprises. Les échanges se sont poursuivis lors d'un « speed meeting »,

avant de se conclure dans une atmosphère conviviale autour d'un apéritif dînatoire.



Comme chaque année, la promotion du concours « Prix Entreprendre Lausanne Région (PERL) » a été assurée. Cette initiative, mise en place par Lausanne Région, a pour but de mettre en lumière les projets et les entreprises, ainsi que de contribuer à la création et au maintien d'emplois dans la région lausannoise.

Pascal Besson,
Secrétaire municipal

♦ ♦ ♦ ♦

Police Ouest lausannois



Le rapport complet de la PolOuest peut être consulté sur le lien suivant :

<https://www.polouest.ch/rapport-de-gestion-2/>

♦ ♦ ♦ ♦